



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2021/21-0405

CFVU DU 29 AVRIL 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FORMATION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX RELATIVE AU MASTER MENTION URBANISME ET AMÉNAGEMENT PARCOURS « URBANISME : PAYSAGE, ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROJETS DE TERRITOIRE ».

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 29 avril 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FORMATION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX RELATIVE AU MASTER MENTION URBANISME ET AMÉNAGEMENT PARCOURS « URBANISME : PAYSAGE, ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROJETS DE TERRITOIRE ».**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 29/04/2021.*

Nombre de membres présents	23
Nombre de membres représentés	3
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de votes pour	26
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.